



Poste : Animateur – Camp de jour estival

Sous la supervision de la technicienne en loisir, le ou la candidat (e) aura comme tâches principales de :

- Animer des activités au groupe d'enfants qui lui sera attribué;
- Assurer la sécurité et le respect des enfants;
- Voir à la planification de la programmation de l'animation;
- Offrir un service de qualité aux enfants et aux parents;
- Respecter et faire respecter les règlements municipaux et du camp de jour;
- Participer aux réunions, aux formations et à l'évaluation de fin de saison.

Exigences :

- Être âgé de 17 ans et plus en juin;
- Détenir au minimum un diplôme de secondaire V, ou en voie d'obtention;
- Une expérience auprès des enfants serait un atout.

Période de travail :

- Formation DAFA obligatoire*;
- Être disponible du lundi au vendredi entre 6 h 30 et 18 h; du 17 juin au 16 août 2019;
- 40 heures par semaine

Salaire selon l'échelle salariale en vigueur

*Tout employé devra obligatoirement se rendre disponible entre le 1^{er} mars et le 15 juin, soit les soirs et les fins de semaine, afin de participer aux séances de formation demandées. Advenant un refus de la part de l'employé de se présenter aux formations, celui-ci sera retiré de ses fonctions.

Entrevue de groupe : 23 février 2019

Faites parvenir votre curriculum vitae en indiquant le poste pour lequel vous faites parvenir votre candidature avant le 15 février 2019.

Folies d'été 2019

A/S : Mélanie Bergevin

106, rue Saint-Viateur

Rigaud, (Qc) J0P 1P0

Téléphone : 450.451.0869 poste 228

Télécopieur : 450.451.4227

Courriel : animation@ville.rigaud.qc.ca

La Ville de Rigaud souscrit au principe d'égalité d'emploi. À compétence égale, elle accorde une préférence aux résidents. Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. Les employés ayant fait partie de l'équipe d'animation 2018 auront priorité sur la disponibilité des postes. Nous comblerons les postes vacants avec les nouveaux candidats à l'externe.